



Assemblée communale ordinaire du 16 avril 2021

à 20h à la salle polyvalente de Villaz-st-Pierre

Présidence : M. Jacques Wicht, Syndic

Conseil communal Mme Laetitia Reynaud, Vice-Syndique
Mme Nicole Aeschlimann
M. Sébastien Clivaz
M. Dominique Kaech
M. Frédéric Moullet,
M. Jean-Daniel Roux
Mme Patricia Zahno

Caissière Mme Véronique Bovet
Secrétaire Mme Christiane Rime

Présents : 61 personnes, majorité à 31 voix

Excusés : Mme Iancu Bogdana, M. Olivier Yerly

Scrutateurs : MM. Michel Scaiola et Pierre-Alain Chassot

Assemblée communale convoquée conformément à la loi sur les Communes par une insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 12 du 2 avril 2021, par une convocation personnelle pour les citoyens habitant à Lussy et desservis par la poste de Romont, par circulaire tout-ménage pour les autres ainsi que par affichage au pilier public de chaque village et insertion sur le site internet.

A 20h, M. Jacques Wicht, Syndic, ouvre l'assemblée et a le plaisir au nom du Conseil communal de souhaiter la plus cordiale bienvenue aux citoyens présents.

Dans la continuité de 2020 et pour les raisons que nous connaissons toutes et tous, nous vous recevons dans la halle polyvalente en tenant compte des normes et directives sanitaires afin que tout se passe au mieux. Le port du masque est obligatoire, nous avons mis à disposition du gel hydroalcoolique et maintenu l'espace entre les chaises. Nous vous remercions pour votre compréhension.

M. Jacques Wicht nomme les scrutateurs en les personnes de MM. Michel Scaiola et Pierre-Alain Chassot

M. le Syndic rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3, alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes (RLCo), la bande-son sera effacée suite à l'approbation du PV par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la Commune dès sa rédaction.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, M. Jacques Wicht demande, lors des interventions, que chaque citoyen se présente par ses nom et prénom et attend que la personne qui tient le micro soit proche de lui. Ces informations sont absolument nécessaires à notre secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de cette assemblée.

Tranctanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020**
(il ne sera pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)
- 2. GAGN (Groupement d'Adduction d'eau Glâne Nord) – nouvelle structure – approbation des statuts**
- 3. Comptes communaux 2020**
 - 3.1 Compte de fonctionnement
 - 3.2 Compte d'investissement
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement
- 4. Demande de crédit d'investissement de fr. 350'000.-** pour l'achat et la transformation de la part PPE de 246/1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern
- 5. Règlements communaux - approbation**
 - 5.1 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
 - 5.2 Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution
- 6. Divers**

M. le Syndic demande s'il y a des remarques à formuler concernant le mode de convocation et du tractanda proposé à cette assemblée ?

Ce n'est pas le cas et ainsi cette assemblée est reconnue apte à délibérer.

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020**
(il n'est pas lu en assemblée mais pouvait être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ou sur le site internet)

M. Jacques Wicht demande s'il y a des remarques ou des questions ?

N'ayant pas de remarques, il passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2020 est approuvé, à main levée, par

Oui : 60
Non : 0
Abstention : 1

- 2. GAGN (Groupement d'Adduction d'eau Glâne Nord) – nouvelle structure – approbation des statuts**

Pour cet objet, M. le Syndic indique que tout d'abord va être fait un bref historique de l'association et de leurs membres puis une synthèse des statuts figurant dans le bulletin

communal sera présentée par M. Carrel Norbert du bureau ATC, consultant pour l'association du GAGN.

Le Conseiller communal, M. Jean-Daniel Roux, membre du Comité du GAGN, va vous présenter cet historique et l'avenir de l'association.

M. Jean-Daniel Roux donne des explications, avec images projetées à l'appui, par rapport à la situation du GAGN, à l'historique, en relevant les points suivants :

- La disposition des conduites du GAGN en donnant tous les détails du réseau
- Réservoirs du GAGN se situant à Villarimboud, lieu-dit La Folliaz
- Chambre de liaison de Middel
- Chambre de liaison de Lussy direction Romont
- Historique depuis sa création en 2008
- Développement sur les différents puits ou captages des différentes Communes avec les débits ainsi que les dates des rénovations
- Précisions pour la reprise des infrastructures au niveau financier ainsi que les réseaux
- Répartition des montants restitués aux différentes Communes suite à l'intégration complète de la Commune de Torny
- Explication sur le financement

Pour finaliser la présentation, M. Jean-Daniel Roux mentionne les avantages de cette nouvelle structure, à savoir :

- Conserver notre autonomie en matière de gestion de l'eau potable
- Investissements futurs plus faciles à une plus grande échelle
- Frais d'entretien répartis sur une plus grande population
- Engagement et formation de personnel local
- Egalisation des ressources en eau sur toutes les communes
- Gestion, surveillance et entretien plus faciles et centralisés
- Règlement et tarif identiques pour tout le monde

Il indique également les enjeux non négligeables pour cette nouvelle organisation, qui sont de répondre aux nouvelles exigences de la distribution d'eau potable, tout en conservant le pouvoir de décision en mains communales et éviter ainsi de se faire imposer des entreprises privées par le canton si l'on n'arrive pas à remplir les exigences légales.

M. Jacques Wicht remercie M. Jean-Daniel Roux et précise que le but était de démontrer ce qui était à disposition de l'association ; cela ne change pas grand-chose par rapport à l'organisation précédente car le GAGN fonctionnait déjà avec les trois communes. Aujourd'hui, on va mettre nos ressources et nos biens ensemble et c'est le but des statuts que M. Carrel va présenter. Il demande s'il y a des questions ?

M. François Jacquat demande si le prix de l'eau va augmenter ?

M. le Syndic explique que selon le calcul qui a été fait par M. Carrel, cela donnera probablement une augmentation du prix de l'eau à fr. 1.-/m³. Ce dernier sera discuté quand il y aura la votation du règlement sur l'eau potable, en deuxième phase, probablement lors de la dernière assemblée en décembre 2021 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2022.

N'ayant plus de questions, la parole est ainsi donnée à M. Norbert Carrel du bureau ATC pour le développement de la synthèse des statuts.

M. Norbert Carrel se présente quant à son expérience sur les réseaux d'eau par les biais des services techniques communaux. Il est actuellement l'assistant technique du GAGN pour cette modification de structure. Il était membre fondateur du GAGN en 2008 en tant que conseiller communal, qui avait été mis en place suite à la sécheresse de 2003.

Il décrit les statuts à voter qui ont été examinés par le Service des communes et le SAAV. Une fois adoptés par les communes membres, ils devront être approuvés par la Direction cantonale (DIAF).

Il donne les éclaircissements nécessaires sur les différents articles desdits statuts avec un détail sur l'historique inséré volontairement au début du document afin de bien comprendre le principe. Lesdits statuts ont été intégrés dans le bulletin communal avec la convocation à l'assemblée. Ainsi, les membres présents ont pu en prendre connaissance pour la séance de ce soir.

Le comité du GAGN va mettre en place une équipe de travail avec les fontainiers, les responsables communaux des eaux et des personnes anciennement de la Commune qui ont encore en mémoire les réseaux d'eau. Il va rassembler différents documents dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle structure, à savoir les PIEP (plan des infrastructures d'eau potable), le plan d'investissement de génie-civil pour les routes en cas de travaux prévus, les réparations de certaines conduites qui deviennent obsolètes. Il va établir une planification financière pour les investissements futurs afin d'avoir une bonne coordination avec les communes et leurs travaux d'aménagement. Une collaboration sera également mise en place avec le gaz, le Groupe E pour l'électricité et tous les intervenants en matière de conduites souterraines. La planification financière sera présentée aux Conseils communaux.

Aussi, le SAAV (Service pour la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires) sera mandaté pour un audit sur les installations afin de s'assurer de leur conformité, pour les améliorations à faire au niveau hygiène. Un bilan hydraulique sera établi pour chaque commune afin d'estimer les pertes (pompiers, fontaines publiques, etc.), les fuites (trous dans les conduites, etc.). On peut diminuer ces pertes en recherchant les fuites et en remplaçant les conduites défectueuses. Il est préférable de favoriser dans un premier temps la recherche de fuites qui engendrera une économie d'eau avant d'investiguer sur de nouveaux captages ; cela est moins onéreux tout en ayant son sens.

Il y aura l'instauration d'un service de piquet 24h/24 ; aussi, le système prévu sera la référence pour les bureaux d'ingénieurs et d'architectes. Il y aura également l'engagement de personnel, de la formation, une recherche de nouvelles ressources, une coordination des données sur l'informatique, la reprise des contrats de vente. Une attention particulière sera donnée aux zones de protection des sources afin de s'assurer du respect des conventions avec les exploitants.

M. Norbert Carrel ponctue sa présentation en donnant les conclusions suivantes :

Le GAGN, c'est...

- ✓ une association de communes dans laquelle on fait déjà partie
- ✓ gérer l'eau de la source au robinet avec du personnel qualifié et formé
- ✓ déléguer les compétences techniques au personnel communal des eaux en place
- ✓ assurer la quantité et la qualité de cette eau dans un prix raisonnable et identique pour tous
- ✓ laisser les communes responsables de leur financement de l'eau
- ✓ garder la gestion de notre eau en mains publiques.

M. Chammartin Gérard se questionne sur la fourniture de cette eau ; la Commune demande d'économiser l'eau (arrosage, piscine, etc.) chaque année mais quand il regarde les nouveaux PAL, il trouve que l'on construit beaucoup donc il en conclue que les réserves sont là, mais il a dû mal à comprendre le principe.

M. Carrel Norbert précise que dans les calculations présentées, en mettant tout ensemble, on a une marge de manœuvre de 30 ans en fonction des plans d'aménagement et de la population croissante. Il précise que le GAGN va aussi rechercher d'autres ressources ou alors chiffré l'assainissement d'une source. Au niveau qualitatif, les sources sont analysées 3-4 fois par année en termes de potabilité. L'eau consommée du GAGN est de bonne qualité.

M. Dupont Pierre-Alain demande si d'éventuels obligations ou droits existants de propriétaires envers la Commune seraient repris automatiquement par la nouvelle entité. Il pense par exemple à un propriétaire qui aurait cédé sa source ?

M. Norbert Carrel indique que si cela touche le réseau d'eau potable. En principe il y aurait une reprise. Cela étant, il faudra analyser la convention. L'Association va reprendre tous les contrats effectués avec les privés et tout cela sera rediscuté.

M. le Syndic remercie M. Norbert Carrel. Il rappelle qu'il y a eu une séance d'information le 30 mars dernier où Mme Kornelia Ribi et M. Norbert Carrel étaient présents. Il regrette le peu de fréquentation de cette séance vue tout de même l'importance du sujet.

N'ayant plus de question, M. le Syndic passe au vote.

Les statuts de la nouvelle structure du GAGN sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

3. Comptes 2020

M. le Syndic : le Conseil communal est satisfait de présenter à l'assemblée des comptes 2020 positifs et dégageant avant amortissements supplémentaires et réserves, un bénéfice d'un peu plus de fr. 157'000.-. Ce premier exercice de la Commune fusionnée, et ce malgré divers imprévus, nous réjouit et nous conforte dans le choix d'un taux fiscal revu à 85ct lors de l'assemblée du budget de septembre 2020.

Des informations complémentaires concernant les différents postes des comptes étaient en consultation sur le site internet et un résumé figure dans le bulletin communal.

Il donne maintenant la parole à Mme Véronique Bovet, caissière pour la présentation des comptes 2020 avec la lecture des têtes de chapitre. M. Wicht interviendra lorsque des explications complémentaires seront utiles.

Mme Véronique Bovet débute la lecture des comptes.

3.1 Compte de fonctionnement

<i>0. Administration</i>	<i>fr. 1'120'697.49</i>	<i>fr. 128'492.11</i>
--------------------------	-------------------------	-----------------------

M. Jacques Wicht donne les informations sur les mouvements de ce chapitre : une diminution de fr. 25'000.- pour le Conseil communal en conséquence de la pandémie et de l'absence de prestation en présentiel. Une augmentation est notée de fr. 23'000.- pour l'administration avec le paiement des heures supplémentaires à raison de 50%.

Aussi, il y a une charge supplémentaire de fr. 54'000.- pour la mise en place administrativement et informatiquement de la fusion. Il est difficile d'avoir un budget précis car chaque système informatique est différent. Il y a eu des demandes d'assistance à notre hébergeur informatique qui étaient indispensables pour la mise en place des finances, de la facturation et du contrôle des habitants.

1. <i>Ordre public</i>	<i>fr. 156'521.55</i>	<i>fr. 100'822.65</i>
2. <i>Enseignement et formation</i>	<i>fr. 3'426'889.14</i>	<i>fr. 162'921.35</i>

M. le Syndic relève une diminution des charges par rapport au Cycle d'orientation d'environ fr. 23'000.-. Il y a des charges supplémentaires au niveau de l'AES car la Commune n'a pas touché de RHT en tant que collectivité publique. Aussi, au vu de la fermeture de la structure durant deux mois au printemps 2020, il y a une diminution de recette de fr. 12'000.-.

3. <i>Culture et loisirs</i>	<i>fr. 260'534.63</i>	<i>fr. 21'962.50</i>
------------------------------	-----------------------	----------------------

M. le Syndic précise que le chapitre des cartes journalières CFF avec deux cartes démontre un déficit de fr. 16'000.-. Pour 2020, malgré l'absence de manifestations du fait du Covid 19, il n'y a pas eu de diminution des subventions communales aux sociétés locales.

4. <i>Santé</i>	<i>fr. 1'021'211.20</i>	<i>fr. 13'812.50</i>
-----------------	-------------------------	----------------------

M. le Syndic indique que ce chapitre est conditionné par beaucoup de charges liées. Il précise que les homes ont eu un surcoût Covid. Par contre, les soins ambulatoires ont eu une diminution en contre partie avec les entrées dans les homes avec les soins à domicile. Il y a eu une correction entre 2019 et 2020 avec une bonification de fr. 39'000.-.

5. <i>Affaires sociales</i>	<i>fr. 948'065.67</i>	
-----------------------------	-----------------------	--

La part des dépenses cantonales est diminuée de fr. 23'000.- par rapport aux dépenses communales ; ce chapitre a pris en charge les frais funéraires pour deux personnes décédées de notre Commune, laquelle a l'obligation de prendre en charge selon un tarif forfaitaire, lorsque les familles ne peuvent assumer lesdits frais. Aussi, des cotisations sociales ont dû être payées pour des personnes bénéficiant de l'aide sociale pour fr. 5'200.-

6. <i>Transports et communications</i>	<i>fr. 635'296.68</i>	<i>fr. 91'338.05</i>
7. <i>Protection – Aménag. et envir.</i>	<i>fr. 1'861'269.82</i>	<i>fr. 1'839'445.49</i>

M. le Syndic relève un achat d'eau pour fr. 32'000.- qui concerne la partie Villarimboud-Lussy pour fr. 17'000.- et Villaz-st-Pierre pour fr. 11'000.-. Une attribution à la réserve a été faite à raison de fr. 81'000.-.

Concernant la protection des eaux, un produit de fr. 20'000.- mais qui concerne 2019 car les données n'ont pas pu être obtenues avant la fusion. Le prélèvement et l'amortissement de la Route de la Fin démontrent une diminution de fr. 73'000.- par rapport au budget. Un montant de fr. 128'000.- a été attribué à la réserve.

Dans les déchets ménagers, il y a une augmentation de fr. 17'000.-. C'est un poste compliqué pour le budget de fusion car chacune des communes avait sa façon de fonctionner. Un prélèvement à la réserve a été fait pour le coût de l'étude de la nouvelle déchetterie et le déficit du chapitre.

8.	Economie	fr. 46'340.95	
9.	Finances et Impôts	fr. 2'426'617.21	fr. 9'575'553.38

M. Le Syndic donne quelques explications sur les différences :

Impôts :

- Impôts ordinaires : fr. 240'000.- d'augmentation
- Impôts extraordinaires (prestation en capital, etc.) : une diminution de fr. 135'000.-
- Pertes sur débiteurs : un montant de fr. 62'000.- sans prélèvement sur la réserve.

Finances :

- Pas de nouvel emprunt
- Totalité des investissements de fr. 1'540'000.- payée par les liquidités (maison communale, rte de la Fin, véhicule du CSPI et quelques autres petits investissements)

Bâtiments :

- Les locations pour les manifestations ou fêtes diverses sont quasi inexistantes du fait de la pandémie du Covid19

Autres postes :

- Attribution à la réserve de fr. 55'000.- dont une grande majorité - fr. 50'000.- pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg
- Amortissements supplémentaires pour fr. 70'000.-.

Récapitulatif

Fonctionnement – récapitulatif		Comptes 2020		Budget 2020	
		Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	1'120'697.49	128'492.11	1'091'145	118'360
1	Ordre public	156'521.55	100'822.65	189'020	79'243
2	Enseignement et formation	3'426'889.14	162'921.35	3'429'445	171'940
3	Culte, culture et loisirs	260'534.63	21'962.50	289'792	20'800
4	Santé	1'021'211.20	13'812.50	1'038'032	18'000
5	Affaires sociales	948'065.67		963'475	
6	Transports et communications	635'296.88	91'338.05	684'031	83'800
7	Protection – aménagement de l'environnement	1'861'269.82	1'839'445.49	1'764'064	1'769'027
8	Economie	46'340.95		42'103	250
9	Finances et impôts	2'426'617.21	9'575'553.38	2'330'528	9'567'744
	Totaux	11'903'444.54	11'934'348.03	11'821'635	11'829'164
	Excédent charges/revenus	30'903.49		7'529	
	Totaux	11'934'348.03	11'934'348.03	11'829'164	11'829'164

M. Python Jacques demande des explications sur le point 01 Assemblée communale – Conseil communal : frais de réception et délégation un montant de fr. 4'375.90 qui n'a pas été budgété. Y a-t-il eu le Conseil fédéral en visite ?

Mme Bovet Véronique explique que ce montant se trouvait dans le chapitre 010.317.0 où il y avait fr. 8'000.- au budget et elle a prélevé à ce chapitre le montant de fr. 5'200.- qui a été dépensé effectivement en tout pour le chapitre 010.317.1. Elle a subdivisé un compte du budget en deux comptes de fonctionnement.

M. Python Jacques : les comptes sont bons avec un bénéfice de fr. 30'000.- et il faut voir qu'il y a des amortissements supplémentaires de fr. 113'000.- qui ne sont pas indispensables. Si on ajoute tout cela, on arrive à un excédent de produits de fr. 144'000.-. Donc il aimerait que l'assemblée réalise pourquoi la dernière fois il avait insisté pour une diminution d'impôt plus substantielle. Il se réjouit pour l'avenir avec le système comptable MCH2, qui ne permettra plus de jouer avec les comptes de cette manière-là.

M. le Syndic précise que le Conseil communal ne joue pas avec les comptes. On a fait un bénéfice hors amortissements de fr. 157'000.- dont fr. 50'000.- qui sont destinés à la caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Ce qui n'est pas négligeable. Il pense que sur un budget d'à peu près 11 Mio, ce n'est pas énorme de finaliser avec un bénéfice de fr. 157'000.-. Il est plutôt fier de présenter un tel bénéfice que d'arriver avec un déficit de fr. 250'000.-.

La parole n'étant plus demandée, M. Jacques Wicht passe au compte d'investissement.

3.2 Compte d'investissement

1.	Ordre public	fr. 40'668.35	fr. 16'267.80
6.	Transports et communications	fr. 365'195.80	
7.	Protection – aménag. Envir.	fr. 169'874.20	
9.	Finances et impôts	fr. 1'043'705.95	fr. 62'553.25

Récapitulatif :

Investissement – récapitulatif		Compte 2020		Budget 2020	
		Charges	Produits	Charges	Produits
1	Ordre public	40'668.35	16'267.80	74'508	52'696
6	Transports et communications	365'195.80		1'478'900	
7	Protection – aménagement de l'environnement	169'874.20		357'000	
9	Finances et impôts	1'043'705.95	62'553.25	1'198'000	
	Totaux	1'619'444.30	78'821.05	3'108'408	52'696
	Excédent charges		1'540'623.25		3'055'712
	Totaux	1'619'444.30	1'619'444.30	3'108'408	3'108'408

M. Le Syndic annonce un certain nombre d'investissements en cours dont la révision des PAL de Villaz-st-Pierre et La Folliaz où un crédit avait été voté pour Villaz-st-Pierre de fr. 110'000.- ; aujourd'hui on a un coût de fr. 190'000.-, ce qui veut dire qu'on a une différence de fr. 80'000.-. On a pratiquement le même chiffre pour le PAL de La Folliaz. Il précise que ces révisions de PAL sont compliquées, la Commune étant tributaire de l'arrêté du Tribunal fédéral ; le Conseil a dû retravailler ces dossiers qui ont généré inévitablement un coût supplémentaire. La demande de crédit sera faite lorsque ces dossiers seront finalisés car on ne connaît actuellement pas les montants nécessaires jusqu'à la réalisation de ces deux PAL.

M. Jacques Wicht indique des investissements terminés au 31.12.20 : Villaz-st-Pierre, Rte de la Fin pour lequel le montant final nous fait gagner fr. 33'000.- ; l'achat du véhicule du CSPI, acquis par les trois communes membres du CSPI ; l'installation de la sonorisation de la salle polyvalente à Villaz-st-Pierre qui est moins élevée, l'achat d'une remorque pour l'édilité et la réparation de l'ancien local des pompes.

N'ayant pas de question, M. le Syndic passe la parole à la Commission financière, son président, M. Jacques Esseiva.

3.3 Rapport de la Commission financière

M. Jacques Esseiva donne lecture de son rapport avec la conclusion suivante :

Réunis en séance le 23 mars 2021 avec une délégation du Conseil Communal et la caissière, la Commission financière au complet a examiné les comptes 2020. L'ensemble des postes a été passé en revue et toutes les questions et demandes d'explications ont obtenu des réponses précises.

Compte de fonctionnement 2020

Après quelques amortissements supplémentaires d'une valeur de fr. 71'616.91 et une attribution à la réserve de fr. 54'959.65, les comptes de fonctionnement bouclent avec un excédent de revenus de fr. 30'903.49 pour un total de charges de fr. 11'903'444.54.

Compte d'investissement 2020

Les comptes d'investissements présentent un excédent de charges de fr. 1'540'623.25 pour un total des investissements de fr. 1'619'444.30.

La Commission financière a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Valentin Scaiola qui a vérifié les comptes 2020. Elle a établi le rapport de révision. La Commission financière en a pris acte. A l'unanimité, nous vous recommandons d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2020 de notre Commune.

Nous adressons nos remerciements à la caissière, Mme Véronique Bovet, pour la tenue exemplaire des comptes ainsi qu'à tout le Conseil pour leur suivi et leur implication dans la gestion des finances.

M. le Syndic remercie M. Jacques Esseiva pour son rapport.

3.4 Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissement

Le compte de fonctionnement 2020 est accepté, par main levée, par

Oui	52
Non	0
Abstentions	9

Le compte d'investissement 2020 est accepté, par main levée, par

Oui	52
Non	0
Abstentions	9

M. le Syndic remercie la Commission financière et les citoyens pour la confiance témoignée au Conseil communal.

4. **Demande de crédit d'investissement de fr. 350'000.-** pour l'achat et la transformation de la part PPE de 246/1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern

M. Le Syndic précise que les citoyens ont pu consulter le message fort important en historique et détails dans le bulletin communal de cette assemblée expliquant les démarches du Conseil communal.

En finalité, après avoir tenté à maintes reprises de maintenir l'office postal de Villaz-St-Pierre, le Conseil communal a dû se résoudre à trouver la solution la moins dommageable pour la population, afin de garantir des prestations postales les plus complètes possibles, en accueillant une agence postale. Il est conscient que cette solution n'est pas celle que l'ensemble des citoyens et citoyennes auraient espérée, mais il est convaincu de proposer un projet permettant d'offrir des prestations de proximité à chacun et chacune.

C'est pourquoi, le Conseil communal demande à l'assemblée communale un crédit d'investissement pour l'achat et la transformation de la part PPE 246/1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern.

La Société Volg prendra pour sa part en charge les coûts d'équipement du magasin avec filiale postale pour un montant d'environ fr. 330'000.- (aménagement, éclairage, sécurité, planification et coordination des travaux, etc.). La Commune devra quant à elle effectuer quelques travaux de remise en état des surfaces intérieures (modification de l'entrée principale, modification de l'entrée actuelle du garage, le démontage de murs, la réfection des sols, des murs et des plafonds, divers travaux sanitaires, d'électricité et de protection incendie, etc.) pour un coût total estimé à fr. 110'000.-. Le loyer annuel de Volg, s'élèvera, selon le contrat proposé à fr. 24'000.- avec une part variable supplémentaire en fonction de leur résultat.

Demande de financement

Achat du bâtiment par la Commune	CHF	210'000.00
Volg – Transformations		
Coûts pour le propriétaire, la Commune	CHF	110'000.00
Réfection nécessaire (travaux d'entretien), selon notre évaluation	CHF	40'000.00
Facturation à la Poste pour vider le bâtiment	CHF	- 35'000.00
Frais divers (Notaire, Registre foncier, Frais d'enquête, etc.)	CHF	25'000.00
Total	CHF	350'000.00
Frais financiers annuels : 1,5 % + 3 % (intérêts + amortissement)	CHF	15'750.00

Cet investissement sera financé soit par un emprunt, soit par les liquidités courantes.

M. le Syndic ouvre la discussion.

M. Nicolet Stéphane demande l'autre alternative si le crédit d'investissement est refusé ?

M. Wicht Jacques indique que, pour le Conseil communal, ce bâtiment qui est déjà la propriété aux trois-quarts de la Commune, est un endroit stratégique. L'opportunité ne peut être manquée pour maintenir, avec la chaîne de magasins, une agence postale pour nos citoyens. Le Conseil a dû négocier le prix avec la Poste ; discussion relativement compliquée et difficile car initialement, le prix était plus élevé. Donc, s'il n'y a pas cette possibilité ou si l'assemblée communale ne donne pas l'occasion pour cet achat, ce sera vraiment dommageable pour la population et pour l'agence postale et pour le futur. La réflexion du Conseil communal est de pérenniser une distribution avec un magasin sur le territoire de notre Commune. On est allé chez M. Robert Blanc pour discuter, en essayant de trouver une autre solution par rapport à lui mais il est clair que M. Blanc ne sera pas éternel. Si cette

opportunité n'est pas saisie, on pourrait se retrouver sans magasin dans la Commune et par la suite on manquerait de disponibilité au niveau local.

M. Chammartin Gérard demande si le contrat avec le magasin Volg est signé?

M. le Syndic précise que non, le contrat ne pouvant être conclu sans avoir l'aval de l'assemblée communale pour l'achat de cette part de propriété, étant donné qu'elle ne nous appartient pas.

M. Chammartin Gérard se demande s'il y a eu des discussions par rapport aux documents notifiant les exigences de part et d'autre.

M. le Syndic relève que tout a été discuté pour la présentation aux citoyens avec les différentes parts de prise en charge pour tous les intervenants.

M. Chammartin Gérard désire avoir des détails quant au service postal dans le magasin Volg. Il y a eu deux pétitions avec un certain nombre non négligeables de signatures pour le maintien de l'office postal. Maintenant, un service postal est proposé avec un magasin mais il souhaite savoir en quoi cela consiste ?

M. le Syndic reprend les étapes avec jusqu'à maintenant un office postal, la deuxième possibilité d'agence postale dans le magasin avec un comptoir de réception et ce sera le personnel du magasin qui apportera le service à la population pour un certain nombre de transactions postales. Puis il y a la troisième et dernière possibilité, que la Commune ne souhaitait pas, qui est un service à domicile ; ce qui est en place aujourd'hui sur le site de Lussy.

Mme Reynaud relève qu'anciennement La Folliaz avait un service postal du fait de l'absence d'office postal.

M. Chammartin Gérard demande si la Commune est allée visiter les agences postales dans les magasins Volg, à Lignière ou Bursins par exemple ?

M. le Syndic mentionne qu'aucune visite n'a été organisée, la trouvant inutile, car la Poste a fourni des brochures de présentation et elle-même est venue exposer ce système au Conseil communal. Ces agences postales sont standardisées et la Poste a ses exigences par rapport aux magasins.

M. Chammartin Gérard est surpris sur le fait qu'il n'y a eu aucune visite. Lui-même s'est rendu dans un magasin Volg à Corminboeuf et précise que ce dernier a un joli local et en discutant avec les clients, il en est ressorti plusieurs côtés positifs avec l'horaire d'ouverture, la vente avec les produits locaux.

M. le Syndic rappelle que le sujet abordé est l'achat à la Poste et non les prestations du magasin Volg.

M. Chammartin Gérard reprend l'explication de la visite du magasin Volg qui a un point postal. Le point négatif reste pour les gens qui veulent garder l'office postal. Avec une agence postale, il faut savoir que le paiement en cash n'est plus possible, nécessitant des cartes de crédit. Il n'y a pas non plus la possibilité de faire un retrait d'argent. La question est de savoir s'il y aura une banque financière au centre du village comme on l'a déjà au terrain de foot ?

M. le Syndic demande si on peut trouver un établissement bancaire qui met à disposition deux bornes de retrait dans un même village ?

M. Chammartin Gérard souhaite connaître la composition de la délégation communale qui a rencontré la Poste pour ces discussions ?

M. le Syndic mentionne que la Poste a été reçue dans les locaux communaux et lui-même faisait partie de la délégation avec Mme Nicole Aeschlimann. La situation de la pandémie du Covid oblige, le Conseil a dû restreindre le nombre de personnes en présentiel. Les discussions ont été transmises pour décision à l'ensemble du Conseil communal.

M. Chammartin aborde les contacts avec M. Robert Blanc. Il parle du rendez-vous de juillet 2020 où la venue du magasin Volg n'a sûrement pas été abordée. Est-ce qu'il lui a été demandé s'il désirait la poste ?

M. le Syndic précise que M. Chammartin Gérard est soit mal informé soit il désire semer le doute dans cette assemblée. Pour rappel, M. Robert Blanc a été contacté par la chaîne de magasins Volg il y a déjà 6 ans pour reprendre son magasin sous l'enseigne Volg. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Le Conseil communal a été transparent avec lui dès le début en le mettant au courant de ce qui se passait. Rien n'a été mis de côté par rapport à tout ça. En juillet, la rencontre avec M. Robert Blanc s'est faite, où était également présente la nièce de M. Blanc et elle peut témoigner que toutes les choses étaient claires.

Mme Blanc Catherine mentionne que la Commune a demandé à M. Blanc s'il voulait la poste, il a répondu que non ; si elle voulait reprendre le magasin, elle a répondu pas dans les mêmes conditions que M. Robert Blanc. Elle dit que nous pensons que M. Blanc n'est pas éternel mais ses locaux commerciaux ne seront pas son tombeau. Cela ne va pas dire que tout va s'arrêter une fois que M. Robert Blanc décidera de stopper son activité et peut-être qu'une discussion un peu plus approfondie avec lui aurait été bénéfique. Aurait-il dû dire oui il y a 6 ans simplement parce que Volg l'a interpellé ?

M. le Syndic donne la parole à Mme Nicole Aeschlimann qui fait partie de la délégation communale.

Mme Nicole Aeschlimann indique qu'une discussion avec M. Blanc Robert et Mme Blanc Catherine a eu lieu par rapport à son magasin, ce qu'il pensait pour son avenir, pour le garder en partenariat. On se rend bien compte que cette filiale en partenariat, beaucoup de commerces n'en veulent pas car cela représente une charge assez lourde. Les possibilités de discussions avec Volg ont été soulevées avec un certain nombre de séances. La discussion a été reprise dernièrement avec M. Blanc Robert en lui demandant s'il désirait que la Commune stoppe ses transactions. M. Blanc Robert a refusé que le projet s'éteigne mais lui-même désire garder son commerce tel qu'il est actuellement. La Commune a toujours bien discuté et a été transparente. Il a aussi été suggéré à M. Blanc Robert que la Commune pourrait l'aider dans sa situation, devant assainir un minimum ; mais cela entraîne vite des montants importants pour tout cet aménagement. Elle trouve que la Commune a respecté l'avis de M. Blanc Robert. Elle comprend bien l'avis de la population mais sans oublier que les discussions ont été engagées.

Quant à la filiale de la Poste en partenariat, cela s'implante de la même façon dans n'importe quel commerce. Les prestations sont toujours les mêmes du moment que c'est dans un magasin, il y a toute une liste de prestations, telles que courrier, etc. Les retraits d'espèces avec la Postfinance Card sont possibles jusqu'à fr. 500.- à la caisse du partenaire.

M. Chammartin Gérard mentionne que Mme Aeschlimann Nicole doit dire à son syndic qu'il ne doit pas se sentir agressé et doit accepter le dialogue, le débat. En aucun cas, il a voulu semer le doute et si les gens le pensent, ils doivent absolument l'oublier. Mais il faut aussi penser que chez Roby, c'est aussi une question morale, que cela touche et que si on ne

peut pas poser une question, c'est regrettable. Il trouve dommage que la visite d'un magasin Volg n'a pas été agendée, cela montrerait une ouverture d'esprit.

Mme Aeschlimann Nicole précise que si c'est pour aller voir le fonctionnement du magasin, alors effectivement il n'y a pas eu de visite. Mais pour ce qui est de l'organisation de la Poste, il y a l'agence de Cottens qui est représentatif de ce qu'il y aura dans le magasin Volg de Villaz-st-Pierre.

Mme Allemann Valentine pense que cette solution d'agence postale est la moins mauvaise. Elle demande s'il y a un accord avec Volg d'une durée minimale pour assurer cette agence postale ?

M. le Syndic précise que c'est la chaîne Volg qui négocie avec la Poste pour cette desservance postale. Volg s'engage dans un lieu pour implanter l'agence postale ; Il y a d'abord un contrat à 5 ans qui est renouvelable à trois reprises, ce qui donne 20 ans. La Commune n'a aucune influence sur la Poste et il faut bien comprendre qu'on a tout fait pour trouver la meilleure solution pour nos citoyens. La Poste a un contrat avec Volg pour l'agence postale.

M. Sallin André se demande s'il n'est pas possible de discuter avec la Poste ; c'est un fribourgeois qui sera le remplaçant de M. Schwaller. A son avis, il faut laisser aller et recommencer des discussions avec la Poste. A Villaz-st-Pierre, il y a un potentiel de clients car il y a des personnes d'autres communes qui viennent à Villaz-st-Pierre. Il pense que M. Schwaller n'a rien fait pour notre Commune mais avec le nouveau président, cela vaudrait la peine d'aller discuter.

M. Wicht Jacques pense que ce soit aujourd'hui M. Schwaller ou demain M. Levrat, ils restent présidents du Conseil d'administration de la Poste. On est tributaire d'un concept voté il y a quelques années pour la diminution à 800 des offices postaux dans la Suisse et on est dans cette catégorie. Vous pouvez très bien refuser la proposition de ce soir et on va jusqu'au bout avec la Poste où on a notre dernière chance : ils nous signifient la fermeture de l'office et on fait recours auprès du Service de recours mais comme c'est la Poste qui gère ce Service, on peut retomber dans exactement la même chose. M. Levrat a été interpellé par un courrier de notre part à l'époque et cela n'a rien changé.

M. Python Jacques pense que le sujet est important et il faut le clarifier : il suggère deux étapes, à savoir d'abord l'achat de cette part de propriété puis la décision de sa destination. Quelle est actuellement la surface utilisable de la poste, y compris les garages ?

M. le Syndic indique les différents locaux de cette part qui est l'office, un local de pause, deux garages et une plateforme pour les camions de courrier. La surface disponible et qui sera mise à disposition de Volg est de 100 m² tout en gardant derrière les garages pour entreposer les frigos et la marchandise.

M. Python Jacques dit que le commerce chez Roby représente 120m². Et d'après ce qu'il sait, il faut calculer la même surface pour le stockage, les frigos, les vestiaires et la Poste. Il ne voit pas tellement qu'elle serait la grandeur finale pour vendre la même marchandise qui est mise à disposition chez Roby ? On est en train de bousiller un commerce qui est en place depuis très longtemps.

M. le Syndic précise que pour le magasin, ce n'est pas la Commune qui évalue la surface de commerce ; il leur faut entre 80-120m² donc cela leur convient. La Poste a dit que Volg pouvait prendre l'agence postale. Aussi, la chaîne Volg nous a donné un revenu de location ; on est encore bénéficiaire par rapport au coût lié à la location. On a un intéressement au chiffre d'affaires si cela dépasse par rapport aux calculs d'aujourd'hui. Le but est de

dispenser un service à la population. C'est l'assemblée qui décide de cet achat. Le Conseil a discuté avec M. Blanc Robert si dans un avenir à plus ou moins long terme, l'exploitation continue avec le tea-room attendant. La Commune était totalement ouverte pour faire une réflexion au moment où quelque chose disparaîtrait au milieu du village ou encore apporter autre chose à l'emplacement du magasin s'il n'y a personne pour la reprise. Mais cela est-il viable au vu des investissements nécessaires tels que Volg le fait ?

M. Python Jacques demande si la Commune a la garantie que cela va continuer ? Car, à l'exemple de l'agence de Siviriez qui, après quelques années, a stoppé la collaboration. C'est donner une claque à M. Blanc Robert qui a un commerce qui nous rend service depuis de nombreuses années. On lui prend sa place et ce n'est pas normal.

M. le Syndic compatit tout à fait à ce côté émotionnel et le comprend pensant que c'est important. Il y a toujours eu de la transparence dans les discussions avec M. Blanc. Mais un choix doit être fait pour l'achat d'un bâtiment pour un magasin qui va pérenniser un commerce sur notre territoire communal pour l'avenir ou alors on abandonne et l'achat et l'implantation d'un commerce. Car la Commune ne va pas acheter cette part de propriété sans en connaître l'utilité. Si un autre commerce s'y intéressait il faudrait peut-être un investissement bien supérieur pour des travaux de rénovation, sans pour autant avoir une garantie de long terme.

M. Python Jacques estime qu'il y a plusieurs possibilités d'utilisation pour ce local : pour des petits indépendants, ou un local ouvert pour par exemple la Jeunesse.

M. le Syndic revient sur ce côté émotionnel qui est tout à fait compréhensible. Il y a une gestion à faire par rapport à la Commune pour ce bâtiment qui est importante face à son endroit, à sa situation. Le Conseil communal propose une solution qui maintient un service à la clientèle par rapport à la Poste et qui dispensera, actuellement deux magasins sur la Commune. Il faut garder à l'idée qu'il y a quelques années il y avait plusieurs commerces de détail à Villaz-st-Pierre.

M. Python Jacques met en avant les locaux des anciennes écoles de Villarimboud qui sont vides et pourraient ainsi être proposés pour le magasin et la Poste. On va pénaliser deux commerces locaux (magasin et boulangerie) en place depuis longtemps. On aurait pu mettre l'AES dans ce local de la Poste, cela nous aurait éviter un certain investissement. Il propose une votation en deux étapes.

M. Fontaine David note que depuis longtemps le service à domicile est en place sur Villarimboud et il demande s'il restera en fonction pour les villages de Villarimboud et Lussy? C'est un service qui est relativement bien utilisé.

M. Wicht Jacques précise que l'agence postale est la solution intermédiaire entre l'office postal et le service à domicile ; normalement pas car c'est Villaz-st-Pierre qui disparaît.

Mme Reynaud relève que Villarimboud bénéficie de ce service à domicile depuis la fermeture de la Poste et Lussy en a bénéficié plus tard. Mais maintenant, on ne sait pas exactement comment cela sera décidé. Cela est très ambigu car on a deux codes postaux pour la même commune. La demande doit être faite à la Poste. La solution de l'agence postale est une desservance sur la Commune qui n'est pas négligeable car un service à domicile demande à se déplacer sur Romont pour le retrait des recommandées ou des colis.

M. Fontaine David trouve que le service à domicile est un super service qu'il aimerait garder. Cela étant, les privés peuvent organiser la distribution des colis, recommandés, etc.

M. Wicht Jacques pense que la Commune ne peut en garantir le maintien. C'est un service existant. Cela étant, c'est la Poste qui va décider et la Commune n'a rien à dire à ce sujet.

M. Nicolet Stéphane demande si le contrat avec une location à fr. 24'000.- est fiable ?

M. le Syndic précise que ce n'est pas un bénéfice mais un coût calculé par rapport à ce qui nous coûte notre investissement. Derrière, on a revenu qui nous vient de la location. C'est juste cet effet-là. De toute façon, si on amortit notre bâtiment ou si on le paie avec nos liquidités, il n'y aura plus d'investissement qui sera à faire sur ce bâtiment car il y aura plus de rentrées. Aujourd'hui, on voulait avoir quelque chose afin que notre investissement ait un retour par rapport à la location du commerce se trouvant dans le local. Actuellement, c'est un contrat provisoire de base dans le but de préparer la demande de crédit. Volg nous garantit un revenu minimum de fr. 24'000.- et si cela dépasse un chiffre d'affaires, on y a un intéressement jusqu'à concurrence de fr. 36'000.-

M. Balmat Lucien relève que dans le contrat, il n'y a rien qui oblige Volg à ne pas se délier de la Poste au bout d'une année ?

Mme Aeschlimann précise que la chaîne Volg entend bien qu'après l'investissement fait de fr. 330'000.-, ils désirent rester en place au minimum 15 ans pour avoir un retour sur leur investissement.

M. Balmat Lucien pense qu'ils peuvent se délier de la Poste, est-ce que le côté postal est abordé dans le contrat ?

M. Wicht Jacques mentionne que Volg a un contrat avec la Poste. C'est une association avec la Poste. Bien sûr que rien n'est acquis. Aujourd'hui on a une situation qu'on connaît avec un partenaire qui dit s'investir dans un contrat de 5 ans renouvelable 3 fois. Ces gens-là ont fait une étude de marché avant d'avancer cette implantation. La chaîne de magasins Volg fait partie du groupe Fenaco qui gère un certain chiffre d'affaires ; ce qui donne peut-être une garantie face à la continuité du service.

M. Balmat Lucien demande si une clause du contrat mentionne l'obligation de Volg à garder la poste ?

M. Wicht Jacques précise que le contrat se fait entre la Poste et le magasin Volg et nous n'avons pas connaissance du contrat.

Mme Reynaud tient à préciser qu'il faut bien comprendre que la Poste s'en va. On en a parlé durant des années. Le but est de récupérer le bâtiment qui a une position centrale au village. La Poste va partir et éventuellement mettre en vente cette part de propriété et viendra n'importe qui tout en sachant qu'on reste propriétaire des trois-quarts du bâtiment. C'est un compromis stratégique pour mettre à disposition un service. Mais tout autre commerce ne garantirait pas le maintien de l'agence postale. Il y a eu déjà beaucoup de discussions avec tous les intervenants et c'est un énorme de travail pour cette proposition.

M. Sallin André pense que c'est une pression de la Poste car le marché mobilier ne va pas tant bien et la vente de ce local ne sera pas très rapide. A son avis, il ne faut pas acheter ce local.

M. Le Syndic précise que la Poste n'a pas dit qu'elle allait vendre cette part ; ce n'est pas une problématique pour eux, ils ont le temps de la mettre en vente. Mais nous, le Conseil communal, il relève de notre devoir d'apporter une solution. Même si c'est émotionnel, il faut prendre une décision. Il y a différents éléments tels que l'emplacement, les places de parc, le lieu stratégique qui ne sont pas négligeables ; on y met quelque chose qui sera pérenne

apportant des services. Dans les villages qui se meurent, on se doit d'avoir des commerces qui font vivre des villages et des régions.

M. Sallin André revient sur le fait que le président de la Poste est un fribourgeois ; cela vaudrait la peine de discuter avec eux.

M. Chammartin Gérard mentionne que M. Hohl est responsable de Volg sur Vaud a été clair là-dessus. Si la Poste n'a pas besoin de Volg, ils ne s'y implantent pas. Car pour eux c'est effectivement contraignant donc ce n'est pas eux qui courent après la poste. Mais quand il y a la possibilité, c'est une opportunité. La Poste a changé de président ; il faudrait au moins prolonger afin qu'on puisse rediscuter ; car la Commune n'est pas allée voir un magasin Volg, la question du courrier à Villarimboud n'a pas de réponse. Il trouve que cela n'est pas assez précis, et c'est dommage et c'est malheureusement toujours comme ça. On vient avec un élément « Messieurs votez » et c'est tout : ou blanc ou noir. Le débat et la discussion auraient dû avoir lieu bien avant, cela aurait drôlement aidé la Commune.

M. Jacques Wicht dit que les propos de M. Chammartin ne sont pas justes ; plus transparent que le message que la Commune fait ce soir cela n'existe pas. On a été clair au sein du Conseil communal, on voulait être le plus transparent possible. L'historique a été fait, des discussions ont eu lieu lors des assemblées précédentes avec des informations. Les informations ont été bien données. Au vu du reproche de ne pas avoir été visité un magasin Volg, M. le Syndic reprend qu'il a déjà vu un magasin Volg, vu une agence postale. On sait ce que c'est, la présentation a été faite par la Poste. On ne peut pas déroger à ces choses-là. C'est M. Hohl qui était l'interlocuteur face à la Poste.

M. Jacques Wicht donne la parole à la Commission financière, son président M. Esseiva Jacques.

M. Esseiva Jacques tient à préciser que M. Levrat accèdera au Conseil d'administration en septembre et il ne reprendra pas un dossier qui a été voté en 2014. Il ne faut pas mélanger, il est président du Conseil d'administration et pas directeur de la Poste. La Poste va fermer et ce n'est pas M. Levrat qui deviendra président fin septembre du Conseil d'administration qui va sauver la poste de Villaz-st-Pierre.

Il donne son rapport sur le crédit d'investissement.

Réunie le 23 mars 2021 avec une délégation du Conseil communal et la caissière, la Commission financière au complet a examiné la demande de crédit de fr. 350'000.- pour l'achat et la transformation de la part PPE de 246/1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern. Toutes nos questions ont reçu des réponses claires.

4. Demande de crédit pour l'achat et la transformation de la part PPE de 246/1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern

Il y a bien sûr un aspect émotionnel (surtout pour les habitants de Villaz-St-Pierre), mais ce n'est pas à la Commission financière de parler de ce point. Le Conseil communal a bien expliqué la situation. Du point de vue financier, cet investissement est tout à fait justifié. En effet, le prix d'achat est bon, voire très bon et en plus, la location va couvrir les frais financiers, c'est-à-dire les intérêts et les amortissements. A l'unanimité, la Commission financière vous propose d'approuver le crédit d'investissement de fr. 350'000.-.

M. Python Jacques revient sur la situation importante désirant voter deux objets : l'achat de cette part de propriété et la décision de l'implantation de Volg avec la Poste.

M. Wicht Jacques indique qu'il n'y a pas deux variantes. Il y a seulement le projet présenté aujourd'hui. Le Conseil communal a le devoir envers les citoyens de présenter quelque chose qui tienne la route. L'achat et le contrat avec Volg ne peuvent pas être dissociés. Notre devoir est la proposition de ce soir.

M. Jacques Python revient sur les locaux de Villarimboud qui sont libres. Il faut voir les choses différemment et on pourrait le faire avec plusieurs variantes.

M. le Syndic confirme qu'il n'y a pas d'autres choses à voter si ce n'est le crédit proposé. Il va s'imposer ; il y a le vote, c'est ouvert et l'assemblée va faire son choix. Le Conseil acceptera le choix de la population tout en sachant que derrière on a une réflexion qui a été au-delà de tout ceci ; c'est d'apporter et pérenniser un service à la population de notre Commune.

N'ayant plus de questions, M. le Syndic passe au vote.

Le crédit d'investissement de fr. 350'000.- pour l'achat et la transformation de la part PPE de 246//1000 appartenant à Post Immobilien AG Bern est accepté, à main levée, par

Oui	48
Non	9
Abstentions	4

M. le Syndic remercie l'assemblée tout en relevant que c'était quelque chose d'émotionnel et remercie de la confiance témoignée au Conseil communal.

5. Règlements communaux – approbation

5.1 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens a été élaboré selon la législation en vigueur et le règlement type s'y référant. Seule l'ancienne Commune de Villaz-st-Pierre détenait un tel règlement et le règlement présenté s'est basiquement calqué sur ce dernier. Il a été préavisé favorablement par le Service des communes et le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Pour la présentation de cet objet, il donne la parole à Mme Patricia Zahno.

Mme Patricia Zahno explique que ce règlement sur la détention et l'imposition des chiens est obligatoire. Un règlement type a été émis par la Direction des institutions et de l'agriculture qu'on a suivi avec quelques modifications. Chacun a pu en prendre connaissance dans le bulletin communal.

M. le Syndic remercie Mme Zahno et n'ayant pas de question, M. le Syndic passe au vote.

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens est accepté, à main levée, par

Oui	60
Non	0
Abstentions	1

5.2 Règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution

Le nouveau règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution a été élaboré selon la législation en vigueur et le règlement type s'y référant. Seule l'ancienne Commune de Villaz-st-Pierre détenait un tel règlement et le règlement présenté s'est basiquement calqué sur ce dernier. Il a été préavisé favorablement par le Service des communes et le Service de la police du commerce.

Pour la présentation de cet objet, il donne la parole à Mme Patricia Zahno.

Mme Patricia Zahno explique que ce règlement est également obligatoire et dont la DIAF a fourni un règlement type. Il a été pris en compte avec quelques modifications. Chaque membre de l'assemblée a pu en prendre connaissance dans le bulletin communal.

M. le Syndic remercie Mme Zahno et n'ayant pas de question, il passe au vote.

Le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les jeux d'adresse de grande envergure et sur les appareils automatiques de distribution est accepté, à main levée, par

Oui	59
Non	0
Abstentions	2

6. Divers

a. La Poste – calendrier

M. le Syndic : dans la continuité de l'acceptation de l'achat du bâtiment postal, un agenda a été prévu. L'office postal actuel sera maintenu dans les locaux jusqu'au 30 novembre 2021. Pour la suite, une information de la Poste sera transmise à chaque foyer desservi par la poste de Villaz-St-Pierre. Le bâtiment sera repris par la Commune au 1^{er} janvier 2022. Durant les deux premiers mois de l'année 2022, les travaux et transformations seront effectués pour une ouverture du magasin Volg au plus tard le 1^{er} mars 2022. Le contrat de location avec les magasins Volg débutera également au 1^{er} mars 2022.

b. Villaz-st-Pierre – passage sous voies

M. le Syndic : le dossier de suppression du passage à niveau de Villaz-St-Pierre et son remplacement par un passage sous-voies a grandement avancé en ce début d'année 2021. En février, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un message accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement de la suppression du passage à niveau situé sur notre Commune.

Début avril, on m'a communiqué que la Commission des routes du Grand Conseil a approuvé, à l'unanimité des membres présents, le projet de décret pour le subventionnement de la suppression du PN de Villaz. Son passage au Grand Conseil est prévu lors de la session de mai (18 au 21 mai).

Le projet de convention est étudié par les conseillers juridiques de la DAEC.

Le plan de transformation est projeté à l'écran et M. le Syndic donne les explications nécessaires pour ce projet de grande envergure. L'implantation de l'ACPC dans notre zone industrielle a un impact sur l'organisation de cette transformation.

M. Nicolet Stéphane aimerait connaître le financement de ce projet.

M. le Syndic mentionne que la Commune y participera à hauteur de 1.9Mio ; le canton pour 7.95Mio et les CFF pour le solde.

M. Nicolet Stéphane trouve que la fermeture du passage sous voie de la Gilla est stupide ; il aimerait savoir qui décide de cela ?

M. le Syndic précise que c'est les CFF qui décident mais la Commune pourrait éventuellement en parler. Actuellement, c'est un projet et on pourrait en évaluer le coût ou l'implication de la Commune.

M. Sierro Guy a un complément à la question : la partie, qui serait à charge de la Commune de ce passage sous voie si on veut le maintenir, est le sol ou la structure qui tient les rails, ne voyant pas les CFF laissant croupir un endroit avec un trou dans leurs voies, le jour où cela s'effondre.

M. Wicht Jacques dit que si cela vient fermé, le passage sera comblé. Ils doivent consolider la structure pour le passage des trains. Il vient en fin de vie. L'assainissement est supporté par les CFF. Le 1.9Mio que va investir la Commune comprend l'achat du terrain qu'on préserve chaque année au Bénéfice curial et par la suite une répartition sur les infrastructures routières.

c. Bâtiment cantonal de l'ACPC

M. le Syndic donne les explications sur les plans de cette construction cantonale avec des images projetées à l'écran. La mise à l'enquête va débuter la semaine prochaine – 23 avril 2021. Il commente les différents aspects de cette construction. L'échéancier de ladite construction débute en 2021 avec la démolition du bâtiment anciennement Estalin puis en 2022 il y aura le démarrage des travaux de construction jusqu'en mai 2024 puis l'aménagement des associations pour un début d'exploitation en août 2024.

Il y aura un parking qui sera créé sur trois niveaux avec la mise à disposition d'une soixantaine de places pour l'ACPC.

M. Chassot Pierre-Alain demande s'il y aura seulement 60 places pour le projet cantonal ?

M. le Syndic précise que le parking comprendra 247 places dont 60 pour l'ACPC et le solde pour la zone industrielle du Vivier. Le Vivier reste propriétaire du parking et ce dernier pourra ainsi être mis à disposition pour les manifestations communales.

d. Elections communales.

Au mois de mars, la population a réélu ses autorités. Les 8 personnes autour de la table ont été réélues et la neuvième personne est Mme Stéphanie Egger, qui est présente dans l'assemblée. Nous lui souhaitons la bienvenue car samedi prochain aura lieu l'assermentation des exécutifs pour la prochaine législature.

N'ayant plus d'informations à transmettre à l'assemblée, M. le Syndic donne la parole aux citoyens.

Mme Emeri Christiane remercie la Commune pour la mise à disposition de containers à la Route du Vieux-Chêne. Quant aux déchets compostables, elle trouve les panneaux un peu confus : déchets compostables et déchets de cuisine : est-ce qu'il est juste car les déchets ménagers cuits ne vont pas dans le compost. La Route du Vieux-Chêne est une zone locative, la Commune ne pourrait-elle pas mettre à disposition un container vert ? Elle demande également de pouvoir déposer les sacs poubelles Air-Pro en dehors du moment proposé tel que le lundi soir pour le mardi, durant l'été.

M. le Syndic propose que le Conseil discute de ces sujets et avisera par la suite. Il rappelle que mettre les sacs poubelles trop vite aux points de récolte attirent les animaux, ce qui n'est pas souhaitable. Nous allons faire au mieux pour cette organisation jusqu'à la concrétisation de la nouvelle déchetterie.

M. Ramseier Mathieu désire connaître le planning pour la création du trottoir à Lussy, Rte de Villaz.

M. Wicht Jacques précise que le trottoir de la Route de Villaz est en attente. Il y a eu des oppositions et certains sujets sont liés au PAL mais cela sera repris au plus vite afin de sécuriser le secteur Lussy – Villaz-st-Pierre.

M. Python Jacques aborde le sujet des cartes CFF qui sont déficitaires. Il propose de revoir le contrat avec Volg qui pourrait reprendre la gestion des cartes CFF avec une ouverture de magasin plus longue que l'administration et éventuellement liquider les cartes à moitié prix, par exemple la veille de leur validité.

M. le Syndic précise que la gestion des cartes CFF est une entente communale. Les CFF en donnent la gestion aux communes et il doute que les CFF transfèrent la gestion à d'autres partenaires. Il faut bien garder à l'idée que l'an passé a été impacté par le Covid.

M. Chammartin Gérard demande si la Commune sera représentée à la Corporation Glâne Farzin du fait de la démission de M. Repond André.

M. Repond André indique que, pour l'instant, il reste président jusqu'à la prochaine assemblée de constitution où le comité sera réélu puis le comité va choisir son président.

M. Chammartin Gérard note que la benne à gazon du terrain de foot a été déplacée et il propose la construction d'une rampe pour les poussettes, vélos, etc. afin de pouvoir se rendre au terrain jusqu'à la laiterie. Est-ce que cela peut être envisagé ?

M. Wicht Jacques précise que cette rampe avait été évoquée et évaluée avant 2016. Aujourd'hui, il y a plusieurs facteurs qui entrent en ligne de compte et il est difficile de savoir ce qu'on va faire avec l'arrivée de l'ACPC ; l'emplacement des arrêts de bus (terrain de foot et Piccand) doit être étudié avec le Service cantonal afin de convenir pour des arrêts sur la route ou de côté. Suivant la tournure que prend la modification de ces arrêts, on pourrait saisir l'opportunité pour créer cette rampe. Ce sujet est en attente.

M. Python Jacques aborde le sujet des planches à neige qui, selon lui, n'a plus leur raison d'être du fait des hivers de plus en plus doux avec de moins en moins de neige.

M. Wicht Jacques relève ses interventions récurrentes même auprès de Mme Bovet qui lui a donné des explications par téléphone. Il précise qu'il est du devoir de la Commune de sécuriser les routes pour les citoyens avec la pose de barrières à neige à certains endroits stratégiques relevant de notre responsabilité. Même si les hivers changent, le Conseil n'a pas encore évalué le fait d'ôter ces barrières à neige pour faire quelques économies.

M. Python Jacques comprend le point de vue de la Commune mais pense qu'il faut laisser l'assemblée en décider et passer le sujet au vote lors de la prochaine assemblée.

M. Wicht Jean-Marie fait part de son étonnement sur le rapport de vitesse de la zone 30km/h à Villaz-st-Pierre. Il y a plus du 80 % qui ne respecte pas la limitation. Il demande si la Commune va faire quelque chose.

M. Wicht Jacques note que ce sont des mesures de vitesse dans le but de statistique. Le Conseil va évaluer la situation et aviser pour des mesures avec éventuellement l'appel à la police.

M. Wicht Jean-Marie note que les gendarmes couchés ne servent à rien.

M. Wicht Jacques précise que ces gendarmes couchés faisaient partie du concept de la zone pour une question de bruit. Aussi, c'est le devoir de chacun de respecter les vitesses. Des contrôles seront effectués.

M. Esseiva René mentionne que le tableau du parcours mesuré à la cabane de Villaz-st-Pierre n'est plus lisible. Aussi, des plaquettes, le long des parcours, ne sont plus présentes. Il demande qui s'occupe de l'entretien de ces parcours ?

Aussi, il avait demandé à ce qu'on inscrive l'année de construction sur la halle polyvalente à Villaz-st-Pierre et cela n'est toujours pas fait.

M. le Syndic indique que c'était une assurance qui sponsorisait ces passages. Il y a une année et demie, il y a eu un changement avec un relancement mais actuellement c'est le statut quo. Il semblerait qu'ils ne donnent plus d'aide pour ces parcours. Le Conseil va étudier la chose afin de remettre en état ces sentiers de course.

M. Chassot Jean-Luc précise que les parcours mesurés sont très intéressants. La jeune Chambre économique les avait remis en état à une reprise. Cela étant, ces parcours s'étendent sur plusieurs communes.

M. Wicht Jacques indique que le Conseil va faire le nécessaire pour remettre ces parcours en état.

M. le Syndic remercie toutes et tous pour leur participation. Merci pour la confiance que vous témoignez à votre Conseil communal.

Un grand merci aux membres de la Commission financière, à son président M. Jacques Esseiva. Merci aux membres des commissions qui ont été appelées à se réunir durant l'année écoulée.

Merci à toute l'équipe de l'administration communale pour son travail et son engagement. Merci à tout le personnel communal et merci également à toutes les personnes qui collaborent à la bonne marche de notre Commune.

Merci à toute l'équipe du Conseil communal pour son engagement, son travail, et la bonne entente qui règne. Merci Chers Collègues.

Malgré les restrictions actuelles, M. Wicht tient à souligner les quelques ouvertures prévues dès la semaine prochaine qui, il l'espère, apporteront à toutes et tous quelques couleurs supplémentaires avec le printemps qui s'en vient. N'oubliez pas les gestes barrières nécessaires en vigueur afin que dès l'été nous puissions évoluer dans un monde sans trop de contraintes.

Merci pour votre participation et bonne fin de soirée.

L'assemblée est levée à 22h45.

Le Syndic
Jacques Wicht



La Secrétaire
Christiane Rime

